
États financiers de
Corporation de protection de
l'environnement de Sept-Îles inc.

31 décembre 2020

Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant	1
État des résultats	2
État de l'évolution des actifs nets	3
Bilan	4
État des flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6 - 9

Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant

Aux administrateurs de
Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles inc.

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints de Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles inc., qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur ces états financiers.

Conclusion

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que ces états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles inc. au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

Le 3 février 2021

¹ CPA auditeur, CGA, permis de comptabilité publique n°A121151

Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles inc.

État des résultats

Exercice terminé le 31 décembre 2020
(non audité)

	2020	2019
	\$	\$
Produits		
Ville de Sept-Îles	100 000	302 626
Cotisations des membres	1 760	1 140
Loyer	-	413
Projet – programme de subventions aux citoyens	7 386	11 275
Projet – sensibilisation et formations	4 378	165
Projet – gestion des matières résiduelles	193	2 527
Revenus d'intérêts	1 412	3 781
Autres revenus	662	29 921
	115 791	351 848
Charges		
Salaires et charges sociales	88 301	86 613
Abonnements et cotisations	281	284
Assurances	1 277	1 026
Créances irrécouvrables	-	20
Dépenses de bureau	2 291	1 872
Entretien et réparations	414	132
Frais de déplacement et de représentation	75	700
Honoraires	28 208	12 413
Loyer	27 841	28 346
Projet – gestion des matières résiduelles	193	2 527
Projet – programme de subventions aux citoyens	7 386	10 735
Projet – sensibilisation et formations	4 378	165
Projet – étude et caractérisation	-	17 757
Publicité et promotion	799	1 264
Télécommunications	5 160	7 451
Intérêts et frais bancaires	346	419
Amortissement des immobilisations corporelles	1 257	1 678
	168 207	173 402
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges avant autres produits et charges	(52 416)	178 446
Autres (charges) produits		
Remboursement TPS/TVQ des années antérieures	-	22 374
Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC)	707	-
Compensation en dommages et intérêts	(63 074)	-
	(62 367)	22 374
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	(114 783)	200 820

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles inc.**État de l'évolution des actifs nets**

Exercice terminé le 31 décembre 2020

(non audité)

	Investis en immobilisations	Non affectés	2020	2019
	\$	\$	Total	Total
			\$	\$
Actifs nets (déficitaires) au début	5 296	144 725	150 021	(50 799)
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	(1 257)	(113 526)	(114 783)	200 820
Actifs nets à la fin	4 039	31 199	35 238	150 021

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles inc.

Bilan

au 31 décembre 2020
(non audité)

	Notes	2020 \$	2019 \$
Actif			
À court terme			
Encaisse		89 031	201 952
Débiteurs	4	4 672	8 977
Charges payées d'avance		-	549
		93 703	211 478
Immobilisations corporelles			
	5	4 039	5 296
		97 742	216 774
Passif			
À court terme			
Créditeurs et charges à payer	6	8 266	9 303
Apports reportés	7	50 970	55 542
Sommes à remettre à l'État		3 268	1 908
		62 504	66 753
Engagements			
	8		
Actifs nets			
Investis en immobilisations corporelles		4 039	5 296
Non affectés		31 199	144 725
		35 238	150 021
		97 742	216 774

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil

_____, administrateur

_____, administrateur

Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles inc.

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 2020

(non audité)

	2020	2019
Notes	\$	\$
Activités de fonctionnement		
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	(114 783)	200 820
Élément sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 257	1 678
	(113 526)	202 498
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement	10 605	(7 952)
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(112 921)	194 546
Encaisse au début	201 952	7 406
Encaisse à la fin	89 031	201 952

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Description de l'organisme

Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles inc. (l'« Organisme ») est constitué comme un organisme sans but lucratif en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec). Il œuvre dans la région de Sept-Îles et sa mission consiste à sensibiliser et à éduquer la population à l'importance du développement durable, à la protection de l'environnement et à la préservation des ressources.

2. Adoption des modifications du chapitre 4433

À compter du 1 avril 2020, l'Organisme a adopté le chapitre 4433, « Immobilisations corporelles détenues par les organismes sans but lucratif » (chapitre 4433), qui remplace le chapitre 4431 sur le même sujet. Le chapitre 4433 fournit des indications supplémentaires relatives à la décomposition des immobilisations corporelles constituées d'importantes composantes distinctes, à la comptabilisation des dépréciations partielles lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation et aux informations connexes à fournir relatives à la dépréciation. Conformément aux dispositions transitoires, l'Organisme a appliqué le chapitre 4433 prospectivement et ceci n'a eu aucune incidence sur les informations ou les montants qu'il a présentés dans ses états financiers.

3. Méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur au moment où l'Organisme devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Par la suite, tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement.

Les intérêts gagnés sur les placements à court terme et les obligations, les dividendes reçus sur les actions non cotées, les gains et pertes non réalisés sur les actions cotées ainsi que les gains et pertes réalisés à la vente de placements à court terme et d'obligations sont inclus dans les autres produits de l'état des résultats.

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers évalués à la juste valeur après leur comptabilisation initiale sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument évalué au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire et comptabilisé en résultat net à titre de produit ou de charge d'intérêts.

Dans le cas des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Organisme comptabilise en résultat net une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'il y a des indications de dépréciation et lorsqu'il observe un changement défavorable important au cours de la période dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que cette réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à même le résultat net de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

3. Méthodes comptables (suite)*Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport ou à la valeur symbolique de 1 \$ si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable. Ces apports sont amortis au même taux que les immobilisations auxquelles ils se rapportent. L'amortissement est calculé selon la méthode suivante :

Matériel informatique	Dégressif	30 %
Équipement de bureau	Dégressif	20 %

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable d'un actif à long terme excède le total des flux de trésorerie non actualisés découlant de son utilisation et de sa sortie éventuelle et que sa valeur comptable excède sa juste valeur. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur à la date de perte de valeur.

Constataion des apports

L'Organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son recouvrement est raisonnablement assuré.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les principales estimations utilisées sont la provision pour créances douteuses, la durée de vie utile des actifs à long terme et la juste valeur de certains instruments financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

4. Débiteurs

	2020	2019
	\$	\$
Taxes à la consommation	4 672	3 819
Remises gouvernementales	-	5 158
	4 672	8 977

Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles inc.

Notes complémentaires

31 décembre 2020

(non audité)

5. Immobilisations corporelles

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	2020 Valeur comptable nette \$	2019 Valeur comptable nette \$
Matériel informatique	27 974	26 585	1 389	1 985
Équipement de bureau	23 198	20 548	2 650	3 311
	51 172	47 133	4 039	5 296

6. Crédoiteurs et charges à payer

	2020 \$	2019 \$
Fournisseurs	-	3 449
Salaires à payer	8 266	5 854
	8 266	9 303

7. Apports reportés

	2020 \$	2019 \$
Projet – fonctionnement	38 096	-
Projet – ponctuels	11 074	7 674
Projet – sensibilisation et formations	1 800	6 179
Projet – festival de l'environnement	-	3 400
Projet – gestion des matières résiduelles	-	29 273
Projet – programme de subventions aux citoyens	-	9 016
	50 970	55 542

8. Engagements

L'Organisme loue des locaux en vertu d'un contrat de location-exploitation qui vient à échéance en septembre 2021, en partenariat avec un autre organisme. Le contrat a été renouvelé jusqu'en septembre 2026. Les loyers futurs s'élèvent à 122 310 \$ et comprennent les paiements suivants pour les cinq prochains exercices :

	\$
2021	24 462
2022	24 462
2023	24 462
2024	24 462
2025	24 462

Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles inc.

Notes complémentaires

31 décembre 2020

(non audité)

8. Engagements (suite)

L'Organisme a signé un contrat de location-exploitation pour un photocopieur. Le contrat se termine en avril 2024. Les paiements exigibles futurs s'élèvent à 3 960 \$ et comprennent les paiements suivants pour les quatre prochains exercices :

	\$
2021	1 188
2022	1 188
2023	1 188
2024	396

9. Instruments financiers

Risque de liquidité

L'objectif de l'Organisme est de disposer de liquidité suffisante pour être en mesure de remplir ses obligations financières à leur échéance. L'Organisme surveille le solde de son encaisse et ses flux de trésorerie qui découlent de ses activités pour être en mesure de respecter ses engagements. Au 31 décembre 2020, les principaux passifs financiers de l'Organisme étaient les créditeurs et charges à payer.

10. Renseignements complémentaires à l'état des flux de trésorerie

	2020	2019
	\$	\$
<i>Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement</i>		
Débiteurs	4 305	3 171
Charges payées d'avance	549	1 950
Créditeurs et charges à payer	(1 037)	(8 911)
Apports reportés	(4 572)	(4 257)
Sommes à remettre à l'État	1 360	95
	605	(7 952)

11. Dépendance économique

La contribution financière de la Ville de Sept-Îles représente environ 86 % (94 % en 2019) des produits de l'Organisme.